

Le Directeur Général

Paris, le 2 novembre 2015,

M. Manuel VALLS
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Alors que TF1 a engagé des négociations exclusives avec le groupe de production Newen en vue d'en acquérir une participation majoritaire, je souhaitais attirer votre attention sur les risques de cette opération pour l'avenir de France Télévisions et celui de la création.

En effet, la prise de contrôle de Newen par TF1 comporte deux risques majeurs pour l'audiovisuel public.

Non seulement, une augmentation des tarifs des œuvres produites par Newen pour le service public pourrait être envisagée afin de favoriser TF1 et de diminuer les marges de manœuvre financières de France Télévisions.

Mais, il est également à craindre une privation de droits pour le service public, notamment sur les programmes récurrents qui sont souvent à la base de l'identité et de l'attractivité des chaînes. Cela pourrait être en particulier le cas pour la série Plus Belle la Vie sur France 3, dont les droits seront renégociés l'an prochain, et qui, sans l'investissement et l'engagement de France Télévisions, n'aurait pourtant jamais pu exister.

Il serait pour le moins paradoxal et incongru que France Télévisions, dont les liens avec le groupe Newen sont importants en termes de production, de programmes et de séries, se retrouve dans une situation de dépendance avérée avec un producteur appartenant au principal groupe de télévision privée.

Face à l'ouverture de ces négociations pour le rachat de Newen par TF1, dénoncée à juste titre par France Télévisions, nous espérons que le Gouvernement saura réagir rapidement afin que le blocage des projets et des développements pris en charge par Newen pour France Télévisions ne nuise ni à la continuité de la création ni à la situation des auteurs.

Nous le souhaitons d'autant plus, que le gouvernement a, en la matière, une double responsabilité.

Le Directeur Général

D'une part, il doit agir en tutelle responsable et veiller à la préservation des intérêts de France Télévisions. La consolidation de la production audiovisuelle ne doit pas aboutir à fragiliser un service public, dont chacun sait qu'il reste le premier financeur de la création française et dont l'utilisation des deniers publics et de la contribution à l'audiovisuel public se doit d'être exemplaire. Or, il est évident que cette opération, qui pourrait priver France télévisions de certains droits ou en surenchérir le coût, est un mauvais coup pour l'audiovisuel public.

D'autre part, l'encadrement des relations entre producteurs et diffuseurs vient de témoigner de son obsolescence et de son inadaptation. Dans un paysage en mutation et avec de tels mouvements d'intégration, la réglementation devrait préserver ceux qui financent les œuvres là où elle offre aujourd'hui à des spéculateurs la possibilité de faire de bonnes affaires en revendant leurs catalogues ou leurs entreprises.

Une première ébauche de réforme des relations entre diffuseurs et producteurs a été réalisée à travers le décret du 27 avril 2015. Mais elle est clairement insuffisante et ne répond nullement aux nouveaux enjeux posés pour la production des œuvres.

De nouvelles régulations doivent être mises en œuvre. Avec l'examen du projet de loi sur la création au Sénat en janvier 2016, l'opportunité existe de fonder de nouvelles règles et d'envisager des relations renouvelées entre producteurs et diffuseurs.

Pour notre part, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de garantir la pleine propriété pour France télévisions des droits sur les œuvres qu'elle finance de façon significative, grâce à la contribution pour l'audiovisuel public. C'est là le seul moyen de garantir leur maintien dans notre patrimoine audiovisuel. Par ailleurs, tout risque de gel de droits serait écarté par la mise en œuvre de l'obligation d'exploitation suivie des œuvres, intégré dans le projet de loi sur la création.

Au-delà, il nous semble que le gouvernement doit proposer un renforcement de la transparence des producteurs à l'égard de leurs partenaires, dans le cadre des contrats et des relations qu'ils ont avec les chaînes de télévisions comme dans les relations contractuelles qui les lient aux auteurs.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à mon courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Je suis en accord avec la proposition



Pascal ROGARD